

| | |
|--|---------|
| Tafarai a Maruhi, apprenti-relieur, solde annuelle de..... | 1.200 » |
| Alexandre, Léonore, apprenti compositeur, solde annuelle de..... | 800 » |
| Paoaa a Faufau, aide-gardien du phare, indemnité annuelle..... | 1.400 » |

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 31 décembre 1892.

Signé: A. OURS.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 3 décembre 1892 —

N° 582. — M. Ollivier, lieutenant de juge au tribunal civil de 1^{re} instance de Papeete, prend possession de ses fonctions à compter de ce jour.

N° 585. — M. le garde-d'artillerie Audoye, accompagné de sa femme, prendra passage sur le *City of Papeete*, à destination de San Francisco d'où il sera dirigé sur France par les soins du Consul de France dans cette localité.

— En date du 14 décembre 1892 —

N° 584. — M. Ollivier, lieutenant de juge près le tribunal de 1^{re} instance de Papeete, remplacera M. Brunaud, président du tribunal supérieur, en cette qualité, dans l'affaire des époux Ellacott contre Teihoarii a Tumahai et dans toutes celles dans lesquelles M. Brunaud sera légalement empêché.

— En date du 19 décembre 1892 —

N° 585. — Le brevet élémentaire pour l'enseignement primaire est conféré à M^{lles} Gooding (Sarah-Mathilde), Lagrèsillière (Marcelle), Thunot (Ida-Emma), Vernier (Jeanne-Marie), Walker (Emmeline-Isabella) et à MM. Berteaud (Jean-Louis-Armand), Hart (John-Ralph), Holozet (Camille-Frédéric-Auguste), Tama a Teámo et Tapuoroo a Mati.

— En date du 31 décembre 1892 —

N° 586. — M. Bourez, conducteur de 3^e classe des Ponts-et-Chaussées, est nommé conducteur de 2^e classe de ce service.

M. Laurent, piqueur de 2^e classe, est nommé piqueur de 1^{re} classe.